

PLUi de Steenbecque : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 17 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Steenbecque (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 16 décembre 2025. Il délimite 73 zones, dont 12 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 17 avril 2026.

- Le PLUi de Steenbecque s'applique dans sa version du 16 décembre 2025.
- Il délimite 73 zones : 12 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 27 agricoles (A) et 28 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Steenbecque occupe le rang 131 par le nombre de zones délimitées : 26 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 63 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Steenbecque depuis 2013, pour 28 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement numérisé (image) : aucun extrait citable — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	73 zones
Zones urbaines (U)	12 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	27 zones
Zones naturelles (N)	28 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DE FLANDRE INTERIEURE
Version du	16 décembre 2025
Partition GPU	DU_200040947
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_DE_FLANDRE_INTERIEURE_DU_200040947_h34420a224e7b03186cfea94bc264530_Reglement_numerise_image.pdf
Ce que nous avons pu lire	Règlement numérisé (image) : aucun extrait citable

Les risques naturels et technologiques à Steenbecque

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	27 février 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	29 mars 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOM2322937C du 29 avril 2024. Le critère technique est satisfait : la présence d'engins de chantier n'est pas susceptible d'aggraver les effets du phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols.
L'arrêté sur Légifrance	du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Risques majeurs recensés	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, PLU, PCMV, cartes communales) · Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/steenbecque-59578>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Steenbecque : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	15 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UA, UC, UE, UG, UL
Nomenclature des zones à urbaniser	1AU, 1AUEex

Situation administrative

Code INSEE	59578
Code postal	59189
Intercommunalité	CA Coeur de Flandre
Département	Nord
Région	Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	73 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	73 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	73 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Morbecque (2,9 km)	104 zones
Thiennes (3,3 km)	21 zones
Boëseghem (4,0 km)	18 zones
Sercus (4,7 km)	28 zones
Wallon-Cappel (5,5 km)	29 zones
Blaringhem (5,8 km)	42 zones
Hazebrouck (6,0 km)	108 zones
Lynde (6,2 km)	31 zones
Ebblinghem (8,3 km)	24 zones
Borre (8,6 km)	25 zones
Hondeghem (8,6 km)	43 zones
Staple (8,8 km)	22 zones
Vieux-Berquin (9,3 km)	43 zones
Pradelles (10,0 km)	15 zones
Strazeele (10,2 km)	39 zones
Renescure (10,4 km)	60 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/steenbecque-59578>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Steenbecque : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Oxelaëre (11,3 km)

29 zones

Caëstre (11,6 km)

43 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/steenbecque-59578>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.